



Séance du Jeudi 1^{er} juillet 2021

Délibération n°20210701_04

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Suppléants : 5

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Assainissement : réhabilitation de la station d'épuration de Cellefrouin (travaux d'urgence)

Le jeudi 1^{er} juillet 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 25/06/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle polyvalente de CHENON.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – CHAMPALOUX Didier LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire CHAUSSEPIED Pierre - DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BORDES Jean-Jacques – CLAVAUD Gérard - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - CAMY Bruno - MAGNANT Jocelyne – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

BORNE Bernard représenté par BAUDRILLARD Agnès - suppléante

JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella représentée par LOTTE Michel - suppléant

GOYAUD Philippe représenté par DUPUY Marie-Christine – suppléante

MAGNANT Jacques représenté par PELISSIER Michel – suppléant

LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

BERTRAND Didier pouvoir à PAPILLAUD Sonia

GIROUX-MALLOT Françoise pouvoir à BORDES Jean-Jacques

DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

Absents excusés : VIGNET Aurélie - TEILLET Anne - BRAUNBARTH Jean-Philippe.

Absents non excusés : COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Eric- AGUESSEAU Norbert – BLANCHON Alain FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - TEXIER Didier – DURAND Jean-Louis - CHARRIAUD Sébastien - LASBUGUES Elisabeth - POTELE Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Assainissement : réhabilitation de la station d'épuration de Cellefrouin (travaux d'urgence)

Vu le sinistre intervenu le 14 mai dernier sur la station d'épuration à Cellefrouin à l'occasion de l'opération de vidange de la fosse toutes-eaux par les services de la SAUR,

Vu l'âge de la station d'épuration de Cellefrouin (1999) ;

Vu le risque que la fosse toutes eaux puisse désormais avoir des points de faiblesse ;

Vu le colmatage assez prononcé déjà existant des filtres à sables ;

Vu la problématique de gestion de boues avec la COVID-19 ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement expose qu'une avarie s'est produite à la station d'épuration du Bourg de Cellefrouin, lors de l'opération de vidange de la fosse toutes eaux. Cette opération était en attente depuis plusieurs mois, mais devenait urgente en raison du taux de boues dans la fosse toutes eaux. Il semble qu'une sangle en nylon ait rompu du côté de l'entrée de la fosse toutes eaux. Par suite, celle-ci est sortie partiellement du sol.

Une solution provisoire a été mise en place pour une continuité de service, via l'intervention d'une entreprise qui a remis la fosse toutes eaux sur un lit de graviers hors sol avec un système de pompage en amont.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement propose de réhabiliter la station d'épuration du bourg de Cellefrouin, en la remplaçant par système de « filtres plantés de roseaux ». Le montant estimatif des études et des travaux s'élève à ce jour à 120 000 € HT.

Monsieur le Vice-Président rappelle également que la Communauté de Communes a un marché de maîtrise d'œuvre à bon de commande avec le bureau d'études BRG Ingénierie. Ainsi pour lancer cette opération, il convient de valider un nouveau bon de commande.

Cette réhabilitation est envisagée en octobre 2021, en période de nappe basse.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le lancement des études et des travaux en vue de la réhabilitation de la station d'épuration du Bourg de Cellefrouin ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents en découlant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions et à signer les documents relatifs aux demandes de subventions auprès du Département de la Charente et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires aux études et aux travaux précités, au titre du budget 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

